



COMMUNIQUÉ ANDEV

ACCOMPAGNER ENFANTS ET ADOLESCENTS DANS UN CLIMAT D'ANXIÉTÉ ET D'INCERTITUDE INÉDIT : APPEL À DES MOYENS ET DES DÉCISIONS ADAPTÉS

Lundi 22 mars 2021

A l'heure où la pédopsychiatre, Angèle Consoli, rejoint le Conseil scientifique, nous pouvons espérer par ce biais la reconnaissance et la prise en compte des impacts psychologiques de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et des adolescents.

En effet, le contexte d'anxiété et d'incertitude sans précédent que traverse le pays depuis plus d'un an a sans nul doute des conséquences sur les populations reconnues vulnérables comme les jeunes enfants, les enfants et les adolescents.

Dans ce cadre, la priorité donnée au maintien de l'ouverture des crèches, écoles, collèges et lycées est essentielle pour soutenir le développement des enfants, les apprentissages et éviter de creuser les inégalités.

Avec l'arrêt de la plupart des activités culturelles, sportives et de loisirs complémentaires à l'école, qui contribuent à l'épanouissement et au bien-être des enfants et des jeunes, l'école est aujourd'hui le seul espace où les liens sociaux continuent à se construire, permettant à tous de grandir avec des repères et références adaptés et diversifiés.

Alors que de nouvelles contraintes territoriales sont annoncées pour freiner le virus, la priorité donnée à l'ouverture des écoles doit cependant s'accompagner des moyens adaptés : **l'ANDEV appelle donc à la priorité vaccinale des enseignants et des agents territoriaux (personnels petite enfance, animateurs, ATSEM, agents d'office et d'entretien, ...).**

En effet, dans le climat actuel, la sérénité des professionnels de l'éducation qui doivent pouvoir se sentir sécurisés dans leurs pratiques professionnelles est primordiale pour qu'enfants et adolescents, puissent se projeter dans leurs apprentissages et leur avenir, dans la construction de nouveaux projets ... Les enfants, et notamment les plus jeunes, s'imprègnent de l'anxiété des adultes.

Un deuxième argument, plus pragmatique celui-ci, soutient la priorité d'accès à la vaccination pour les professionnels de l'éducation : la capacité à maintenir l'ouverture des services publics d'éducation et la qualité d'encadrement nécessaire dans un contexte sanitaire qui voit la multiplication des cas positifs et cas contact au sein des équipes éducatives. Car, si l'école n'est pas un lieu de contamination exacerbé, le niveau des transmissions n'est pas moindre non plus...

La protection des professionnels de l'éducation par la vaccination est donc une condition nécessaire à la stratégie nationale réaffirmée d'ouverture des crèches et établissements scolaires.

Il est donc temps pour l'Etat d'adapter les moyens et les décisions au climat d'anxiété et d'incertitude que subissent enfants et adolescents depuis plus d'un an dans la situation d'urgence sanitaire actuelle, de protéger les professionnels de l'éducation...

Et d'anticiper, dès aujourd'hui, le développement des moyens nécessaires à l'accompagnement et la prise en charge individualisée des difficultés éducatives, à l'inclusion des plus vulnérables, notamment les enfants et jeunes en situation de handicap, et à l'accompagnement des impacts psychologiques de cette crise inédite sur la jeunesse de notre Nation, ...

Tous les professionnels de l'éducation seront mobilisés pour répondre à ces enjeux !